



Programme ENGAGEMENT

Pièces acceptées* et refusées pour le dépôt d'un Plan – phase Démarrage

**Ces pièces doivent être soumises aux FRQ sous forme numérisée.*

Preuve de résidence au Québec - UN des documents ACCEPTÉS suivants
<i>Carte de RAMQ valide ; Permis de conduire du Québec valide</i>
Preuve de résidence au Québec - documents REFUSÉS
<i>Carte de RAMQ expirée ; Permis de conduire du Québec expiré ; Permis de conduire d'une autre province canadienne, y compris avec un autocollant du Québec ; Facture d'HydroQuébec ; Passeport canadien ; Documents d'impôts du Québec ou du Canada ; Relevé de compte bancaire avec votre adresse ; Document illisible</i>
Preuve de citoyenneté canadienne - UN des documents ACCEPTÉS suivants
<i>Passeport canadien valide ; Certificat de citoyenneté canadienne ; Carte de citoyenneté ; Certificat de naissance d'une province ou d'un territoire canadien (des exceptions s'appliquent, voir «documents refusés»).</i>
Preuve de citoyenneté canadienne - documents REFUSÉS
<i>Baptistaire, certificat de baptême ; Lettre d'attestation ; Carte de statut d'Indien ; Certificat commémoratif ; Certificat de naissance - si aucun de vos parents n'était citoyen canadien ou résident permanent du Canada à votre naissance ; Certificat de naissance - si au moins un de vos parents travaillait pour un gouvernement étranger ou une organisation internationale à votre naissance ; Passeport expiré ; Document illisible.</i>
Preuve de statut de résident(e) permanent(e) du Canada - le document ACCEPTÉ suivant
<i>Carte de résident permanent valide.</i>
Preuve de statut de résident(e) permanent(e) du Canada - documents REFUSÉS
<i>Attestation de statut implicite ou de demande de résidence permanente en cours ; Visa de travail ; Visa étudiant ; Titre de voyage de résident permanent ; Carte de résident permanent expirée ; Carte de résident permanent avec votre ancien nom ; Document illisible.</i>